



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M***22144942***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

25 NOV. 2022DU BRABANT WALLON
GrefteN° d'entreprise : **890 201 662****Nom**(en entier) : **Residence du Parc**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Avenue des Sapins 27, 1390 Grez-Doiceau****Objet de l'acte : Renomination du commissaire**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 septembre 2022 montre que le Conseil d'Administration:

DECIDE de renommer le commissaire, la société anonyme Ernst & Young, Bedrijfsrevisoren ayant son siège social 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, et inscrite au registre de personnes morales à Bruxelles sous le numéro 0446.334.711. Le mandat est accordé pour une période de trois ans, c'est-à-dire pour le contrôle des exercices 2022, 2023 et 2024, et se termine lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibère et décide des comptes annuels au 31 décembre 2024 et qui se tiendra en 2025.

La société anonyme Ernst & Young est représentée par M. Stefan Olivier pour l'exécution de la mission au nom et pour le compte du commissaire.

La rémunération du mandat du commissaire sera déterminée au niveau du groupe Armonea et sera fixée lors d'une prochaine assemblée générale. Ce montant sera réparti entre les différentes entités d'Armonea selon une clé de répartition à déterminer.

Jannes Verheyen
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).